

Signature d'un arrêté conjoint entre 4 Maires interdisant le transit de poids lourds sur leurs territoires

Sébastien Poniatowski, Loïc Taillanter, Jérôme François et Stéphane Carteado, respectivement Maires des villes de L'Isle-Adam, Parmain, Mériel et Champagne-sur-Oise ont agi à l'unisson afin de préserver le cadre de vie de leurs habitants. Après concertation, et avec le soutien du Conseil départemental, ils ont eu la volonté d'interdire le transit des poids lourds de plus de 19 tonnes sur leurs communes (à l'exception des transports scolaires et des livraisons).



A ce titre, ils ont signé conjointement un arrêté vendredi 4 juin à 14h dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville à L'Isle-Adam.

Cette action vise à empêcher le trafic de délestage quotidien entre la RN 184 et l'A16 et ainsi à limiter les nuisances sonores, la pollution, les embouteillages et tout autre désagrément lié à la circulation des poids lourds. Les voiries en seront ainsi également préservées et le Pont du Cabouillet désengorgé.